

L'an deux mille vingt six, le douze mai à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
ADROIT	Sophie		CODECCO Serge	ALLIN	Dominique	
ALBOUY	Mélanie	Présent(e)		AUSSAGUEL	Sylvie	Présent(e)
ALIU	Dominique			BARBASTE	Pierre	
ALLIOUX	Jean-Marc	Présent(e)		BARLERIN	Anne-Charlotte	
AMIEL	Armonie	Présent(e)		BATUT	Jean-Pierre	
AUBOURG	Patrick	Présent(e)		BAUDUIN	Chantal	
BARDOU	Adeline			BERMOND	Guy	
BEAUJARD	Caroline	Présent(e)		BOURGAREL	Roger	
BEDE	Marc			BRUNET	Magalie	
BENNES	Richard	Présent(e)		CALLEJON	Sabrina	
BERSEILLE	Pascal	Présent(e)		CAMINADE	Christian	
BIEZUS	Patrice		ROUANET Géraldine	CAPUZZI	Nathalie	
BORDIGNON	Mathieu			CARRIEROU	Elian	
BOULANGER	Justine	Présent(e)		CAZELLES	Jean-Pierre	
BOUSCATEL	Camille	Présent(e)		CHATEIGNIER	Magali	Présent(e)
BRUN	Colette			CHOPIN	Elisabeth	
CANS	Charline	Présent(e)		CORDIEZ	Serge	
CHIABRANDO	Marc			CUQ	Isabelle	Présent(e)
CLARY	Camille	Présent(e)		DE VILLELE	Philippe	
CLOAREC	Françoise	Présent(e)		DELHON	Jacques	
CODECCO	Serge	Présent(e)		DOS REIS	Magali	
CRUZEL	Jean-Claude	Présent(e)		DUTHU	Romain	Présent(e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure			ESCUDIE	Céline	Présent(e)
DERAMOND	Sébastien	Présent(e)		FABRE	Christian	
DEVAUX	Marie			FIGNES	Jean-Claude	
FAGET	Odette	Présent(e)		FOUILLEUL	Philippe	
FERRAN	Franck	Présent(e)		FOUQUERAY	Thierry	
FEZZANI	Khaled	Présent(e)		FOURNIER	Cédric	
FONTES	Gérard	Présent(e)		GARCIA	Jérôme	
GALANTI	Laurie	Présent(e)		GENTY	Cécile	
GASSET	Emilie	Présent(e)		GERARD	Corine	
GELIS	Guillaume			GIROUD	Loïc	
GLAUDE	Ludovic	Présent(e)		GROTTO	Emmanuel	
GRANGIS	Laurent	Présent(e)		IZARD	Annie	
GRENARD	Stéphanie			JAUROU	Gilles	Présent(e)
GUIROLA	Carine			JONQUIERES	Vincent	
IMBERT	Frédéric	Présent(e)		LAFFON	Corinne	
LACROUX	Evelyne	Présent(e)		LANDES	Fabien	
LAFFINEUR	Pierre	Présent(e)		LARRIBE	Julie	
LAURENS	Philippe	Présent(e)		LAURENS	Magali	
LAURENT	Cécile	Présent(e)		LE ROY	Dominique	
LAURENT	Anne	Présent(e)		LUMEAU	Grégoire	
LEBRETON	Delphine	Présent(e)		LUX	Pierre	
LEDOUX	Francis	Présent(e)		MAROSA	Arielle	
LEFEBVRE	Quentin			MEDJAHERI	Lynda	
LERAY	Mélissa	Présent(e)		MENOU	Julie	
MAGNIN	Gérald	Présent(e)		MEYER	Pierre-François	
MALINGE	Jean-Luc	Présent(e)		MINEO	Micheline	
MARGUET	Vivien	Présent(e)		MORIN	Claude	
MARTINEZ	François	Présent(e)		MOULIN	Dominique	
MARTORELL	Didier	Présent(e)		NAVARRO	Karine	
ORBILLOT	Pascal	Présent(e)		NOUVEL	Gérard	
OULÉS	Karine	Présent(e)		OUILLOU	Pierrette	
OURLIAC	Véronique			OULES	Nicole	
PAPIN	Florence	Présent(e)		PRISSET	Marie	
PASTRE	Marie			REVERBEL	Claire	
PECHMEJA	François			REY	Mickaël	
PELLETIER	Florence	Présent(e)		RIVAIRAN	Laëtitia	
PODIO	Jean-Marc	Présent(e)		ROUANET	Martine	
POUS	Thierry	Présent(e)		ROUHIER	Brigitte	
PUJOL	Francis	Présent(e)		ROUQUET	Serge	
QUOIQUE	Marie	Présent(e)		SABLAYROLLES	Karine	
ROCACHÉ	Olivier	Présent(e)		SALVIAC	Didier	
ROUANET	Géraldine	Présent(e)		SERAN	Loïc	
ROUGIER	Thierry	Présent(e)		THOMAS	Marie-Laure	
SCHNEIDER	Jean-Louis			THOMAS	Christian	
SEMAT	Thierry	Présent(e)		TOURRETTE	Philippe	
SILVA	Lucie	Présent(e)		TREMBLAY	Cédric	
THURIES	Nicolas	Présent(e)		VERCRUYSSÉ	Sandrine	
TROUDART	Corinne	Présent(e)		VINCENT	Sophie	
VERNIER	Jean-Claude	Présent(e)		YANG	Albert	

Nombre de délégués titulaires présents : 53

Nombre de délégués suppléants présents : 6

Nombre de procurations : 2

Secrétaire de Séance : Madame Laurie GALANTI

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le



ID : 031-253100572-20260512-2026_24-DE

Objet : Délégation de pouvoir et de signature au Président

Il est indiqué qu'afin de faciliter le fonctionnement courant du SIPOM de REVEL, le Conseil Syndical peut décider de déléguer une partie de ses attributions.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi aux syndicats mixtes fermés, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des sept points précisés à l'article L.5211-10 du CGCT :

1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° de l'approbation du compte administratif ;

3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;

4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;

5° de l'adhésion à un établissement public ;

6° de la délégation de la gestion d'un service public ;

7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Aussi, il est proposé au Conseil Syndical de donner délégation au Président pour :

➤ FINANCES

- 1- Procéder dans la limite du montant annuel des crédits ouverts et votés au budget, à la réalisation des emprunts, des lignes de trésoreries et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet tous les actes nécessaires ;
- 2- De demander à tous organismes financeurs l'attribution de subventions, dans le cadre des opérations inscrites au budget ;
- 3- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 4- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services du syndicat ;
- 5- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ses titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant qui ne peut être supérieur à 200 €.

➤ MARCHES PUBLICS, CONTRATS ET CONVENTIONS

- 1- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- 2- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
- 3- D'autoriser au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

- 4- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 5- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités afférentes aux sinistres.

➤ ASSURANCES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

- 1- De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 2- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat, dans la limite de la franchise fixée dans le contrat d'assurance ;
- 3- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans l'ensemble des domaines qui relèvent du syndicat tels que définis dans les statuts y compris la constitution de partie civile.

➤ FONCIER ET URBANISME

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par le syndicat et de procéder à tous les actes de délimitation de propriété du syndicat ;
- 2- Déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et d'autorisations de travaux au nom du syndicat ;

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les membres du Conseil Syndical après en avoir délibéré décide, à 54 voix POUR, 3 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 1 personne n'ayant pas pris part au vote :

- **D'adopter la proposition de délégation de pouvoir et de signature du Conseil syndical au Président selon les modalités telles que présentées ci-dessus.**

Fait à Revel, le 12 mai 2026,

Le Président



Jean-Claude MERNIER

Acte rendu exécutoire après
son envoi en Préfecture le :
18 mai 2026